

les maladies microbiennes que pour les autres ; elle n'est pas moins vraie en ce qui concerne la *prédisposition morbide*. Ainsi que je l'ai déjà montré en 1888, cette doctrine fondamentale n'est pas seulement justifiée, elle est lumineusement expliquée par la microbiologie : L'étiologie microbienne, ai-je dit alors, peut éclairer la doctrine séculaire des *prédispositions morbides*, mais elle ne peut lui porter aucune atteinte.

En effet, que dit Hippocrate en une déclaration qui résume en termes frappants toute sa doctrine ? *Totus homo ex nativitate morbus est* : l'homme tout entier est maladie depuis sa naissance.

Cette vérité est immuable, elle subsiste intangible à travers les siècles, mais pour moi, elle a perdu tout son mystère : je sais, en effet, aujourd'hui, que cette *prédisposition innée* de l'homme à la maladie résulte de la présence dans son organisme de germes morbides vivants, toujours en imminence d'activité hostile ; je sais aussi qu'il ne s'agit pas ici d'une *prédisposition vague et générale*, mais qu'il s'agit, au contraire, selon le langage hippocratique, d'une *prédisposition définie* pour telle ou telle maladie, selon la qualité des microbes préexistants ; je sais encore que la présence accidentelle de microbes étrangers à l'organisme normal crée en lui une *prédisposition acquise* aux maladies correspondantes ; je sais, enfin, que la transformation de la *prédisposition* ou *maladie virtuelle* en acte morbide ou *maladie réelle* est l'œuvre de l'organisme vivant, dévié de son fonctionnement normal par l'une quelconque des influences qui constituent les causes des maladies. Ainsi, sur tous les points de cette admirable doctrine, la science moderne vient consacrer et éclairer le dogme du génie antique.

Le *dualisme étiologique* qui appartient à toutes les maladies à *microbes normaux* ou indifférents, limite singulièrement pour elles le rôle de la transmission du dehors, c'est-à-dire de la *contagion* dans tous ses modes.

En présence de l'une quelconque de ces maladies, le médecin doit naturellement se préoccuper de la possibilité d'une transmission, il a le devoir de la rechercher avec soin ; mais s'il ne la trouve pas, il ne doit pas l'affirmer quand même, comme si ce mode d'origine était le seul possible ; il doit alors invoquer l'auto-infection ou autogenèse, qui pour toutes les maladies de cette classe est certainement plus fréquente que l'infection par contagion.

Ce n'est pas tout.

A l'exception des zoonoses, des fièvres éruptives, de la syphilis et de la blennorrhagie, les maladies à *microbes spécifiques*, ainsi que je l'ai précédemment établi, sont elles-mêmes justiciables de l'autogenèse, en raison du *dyschronisme* possible entre la présence intra-organique de l'agent pathogène et la production de ses effets. Nous